

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2022

Référence
2022_47

Objet de la délibération
Révision des tarifs du cimetière

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Date de la convocation
05/12/2022

Date d'affichage
05/12/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
DREUX
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LECHEVALLIER Philippe, Maire

Présents : M. LECHEVALLIER Philippe, Maire, Mmes : ALBERTELLI Evelyne, GESLIN Nadine, KOVALEVSKY Christiane, RAGOT Elisabeth, VOGELS Nicole, MM : DAUBIN Thierry, DEBACKER Luc, LEGENDRE Eric, MOUGEL Roger, PEREIRA RODRIGUES Marco

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CATHERINE Elysabeth à Mme GESLIN Nadine, MM : ESNAULT Emeric à M. LECHEVALLIER Philippe, JAGUIN Gérard à M. LECHEVALLIER Philippe, VANDEWALLE Christian à Mme RAGOT Elisabeth

Secrétaire : KOVALEVSKY Christiane

Objet de la délibération : Révision des tarifs du cimetière

Pour mémoire les tarifs sont les suivants :

Concessions cimetière : 30 ans : 200€
Perpétuelle : 400€
Colombarium (une case pour 2 urnes) : 15 ans : 500€
30 ans : 900€

Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec pose d'une plaque : 150 €

Il est constaté que peu de choix s'offrent aux administrés pour les concessions et que les tarifs du colombarium semblent disproportionnés.

C'est pourquoi les membres Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la façon suivante :

Concessions cimetière : 15 ans : 200€
30 ans : 300€
50 ans : 500€

Plus de concessions perpétuelles.

Colombarium (une case pour 2 urnes) : 15 ans : 200€
30 ans : 300€
50 ans : 500€

Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec pose d'une plaque : 100 €
Pas de cavurne.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2022
Le Maire
Philippe LECHEVALLIER

